

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PIED-ROUSSET EN LUBERON
DU VENDREDI 11 AVRIL 2008

L'an deux mille huit et le onze avril à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier PERELLO, Président

Etaient Présents :

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, CASALIS, RINAUDO
Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, CHABAUD, FERRAZ
Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN
Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER
Pour la commune de Ménerbes : Messieurs ROUSSET-ROUARD, GROSCLAUDE
Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT
Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN
Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

Etait représenté :

Pour la commune de Ménerbes : Monsieur RUFFINATTO par Monsieur LAVAIL

Secrétaire de séance : Monsieur CHABAUD

La séance est ouverte à 19h40.

1/ Approbation du PV du 25 février 2008

Vote à l'unanimité

2/ Vote des taux des quatre taxes directes

18 % TPU

0 % pour les taxes additionnelles

Vote à l'unanimité

3/ Conservatoire des sciences géographiques – Désignation de délégués auprès du comité scientifique

Le Président rappelle l'intérêt et historique du projet.

Paule DAPRES et Alain GROSCLAUDE souhaitent s'associer aux travaux du comité scientifique.

Vote à l'unanimité

4/ Aménagement d'une salle de danse communautaire – résiliation Marché BERTRAND DEVELOPPEMENT

Par jugement du 5 mars 2008, le Tribunal de Commerce d'Avignon a prononcé la liquidation judiciaire de BERTRAND DEVELOPPEMENT SARL. Cette société ayant donc définitivement cessé toute activité, il convient de procéder à la résiliation du marché.

Un procès-verbal d'huissier a été réalisé pour dresser l'arrêté contradictoire des comptes.

Afin d'achever les travaux, un nouveau marché sera passé avec un autre entrepreneur selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

Vote à l'unanimité.

5/ Questions diverses

Le Président informe l'assemblée que l'association Kiosque – Jazz en Luberon a vu sa subvention de la DRAC supprimée (16 000 €). Une enveloppe est distribuée à chaque maire et le président demande à chacun de faire en fonction de ses possibilités.

Le Président fera un courrier de soutien au nom de la Communauté de communes.

Avant la prochaine réunion de l'assemblée, le Président propose aux conseillers de réfléchir à la création et la composition des commissions suivantes :

- . Finances : tous les conseillers,
- . Evaluation des charges : un délégué par commune,
- . Travaux : un délégué par commune,
- . Voirie : un délégué par commune,
- . Déchets ménagers (Relations avec le SIRTOM, emplacement des containers) : un délégué par commune,
- . Social (partenariat avec le Centre social « Lou Pasquié ») : un ou deux délégués par commune,
- . Développement économique et information : un délégué par commune,
- . Culture : un délégué par commune,
- . Environnement et cadre de vie : un délégué par commune.

Le Président propose d'organiser une réunion de travail pour débattre sur la communauté.

Cette réunion est fixée au **mardi 22 avril à 18h45** à la mairie de Saint-Pantaléon.

La séance du Conseil se termine à 20h35.

Vu pour être affiché, le 18 avril 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.